

## Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités

Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Ancien Hôpital Militaire  
32 avenue Maréchal Foch  
66906 Perpignan cedex  
Tel : 04.68.85.82.31



# PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE A LA DÉPOLLUTION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

## OBJET DE L'INTERVENTION

Permettre aux éleveurs de se mettre aux normes vis-à-vis de la réglementation en matière de gestion des effluents d'élevage et fournir aux agriculteurs notamment bio, un amendement organique de qualité.

## BÉNÉFICIAIRES

Les agriculteurs qui récupèrent ou se font livrer du fumier en provenance d'un élevage du département.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

**Montant de l'aide :** Prise en charge à hauteur de 30 % des frais d'enlèvement du fumier, plafonnée à 600 € par agriculteur.

## COMPOSITION DU DOSSIER ET PIÈCES A FOURNIR

- Relevé d'Identité bancaire,
- Présentation de l'exploitation,
- Factures liées à l'enlèvement,
- Attestation de remise de fumier par l'éleveur.

## CONTACT

**Service instructeur – Conseil Départemental : Tél. :04 68 85 82 40**

**Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités  
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire  
Conseil Départemental des P.O  
Hôtel du Département - BP 906  
66906 - PERPIGNAN Cedex**